

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018

## Assainissement et renforcement de la voirie communale 2018 Demande de D.E.T.R.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux sur la voirie communale établi par Cantal Ingénierie et Territoires, maître d'œuvre. L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 165.322 € T.T.C.

Le Conseil municipal sollicite un financement au titre de la D.E.T.R.

## Adoption des statuts de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Vu le projet de statuts proposé par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, le Conseil Municipal, adopte les statuts de cette nouvelle collectivité.

## Travaux en cours

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, une convention est établie avec TERANA 15, laboratoire départemental d'analyses chargé des prélèvements et d'analyses des légionnelles dans les eaux chaudes sanitaires, pour une durée de trois ans renouvelable.

## Organisation du temps scolaire

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à déroger à l'organisation de la semaine de 4,5 jours. Le Conseil doit se prononcer sur le rétablissement de la semaine de 4 jours ou le maintien de la semaine de 4,5 jours pour la rentrée 2018. Pour se déterminer, la commune a décidé après que la question ait été présentée et étudiée au conseil d'école, de sonder les parents d'élèves et d'organiser une réunion publique le 19 janvier 2018. Le choix s'est fait conjointement entre la municipalité et les enseignants. A l'issue des débats, le conseil municipal décide le maintien de la semaine de 4,5 jours, avec l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires et une modification des horaires scolaires.

## Motion de soutien à M. le Député du Cantal contre la limitation de vitesse à 80 km/heure

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre pétition de M. le Député du Cantal pour manifester son opposition à la décision du Premier Ministre de réduire la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h sur le réseau secondaire, qui serait particulièrement pénalisante pour notre département.

Le Conseil municipal approuve cette motion.